

point de vue statistique. On observera que, dans ces deux provinces prises comme un tout en raison de leur proximité géographique et de l'indice assez élevé de la poliomyélite dans chacune d'elles par rapport à la moyenne quinquennale, il n'y a pas eu un seul cas de signalé chez les 20,406 enfants vaccinés, tandis que, chez les 52,089 enfants non vaccinés, on signale 13 cas, soit 24.95 par 100,000.

En Colombie-Britannique, à l'Île du Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, provinces où la poliomyélite a frappé avec une gravité assez comparable à la moyenne annuelle des cinq dernières années, le vaccin Salk a, d'une façon significative, prévenu la poliomyélite paralysante. Dans ces trois provinces, aucun cas n'a été signalé parmi les 65,473 enfants âgés de cinq à dix ans qui ont reçu deux

injections ou plus de vaccin. D'autre part, chez un nombre approximatif d'enfants (64,577) appartenant à des groupes d'âge comparables, pas moins de 23 cas ont été signalés. Ces résultats démontrent à l'évidence l'efficacité du vaccin Salk comme préventif de la paralysie attribuable à la poliomyélite.

CHATHAM (N.-B.)—ACHAT DE PROPRIÉTÉ

Question n° 101—**M. Bell:**

1. Le Gouvernement a-t-il acheté des propriétés à Chatham (Nouveau-Brunswick) en vue de la construction d'un nouvel édifice public?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quel prix?

Réponse de l'hon. M. Pinard (au nom de l'hon. M. Winters):

1. Non; l'affaire est à l'étude.

2. Voir réponse au n° 1.

*Voir la réponse modifiée à la page 1275.